

RECTIFICATIFS**Rectificatif à la directive 2014/60/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 relative à la restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un État membre et modifiant le règlement (UE) n° 1024/2012**

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 159 du 28 mai 2014)

Dans le sommaire et page 1, dans le titre:

au lieu de: «Directive 2014/60/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 relative à la restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un État membre et modifiant le règlement (UE) n° 1024/2012 (refonte)»,

lire: «Directive 2014/60/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 relative à la restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un État membre et modifiant le règlement (UE) n° 1024/2012 (refonte) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)».

Page 6, article 17, paragraphe 1:

au lieu de: «1. Le 18 décembre 2015 au plus tard et tous les cinq ans par la suite, [...]»,

lire: «1. Le 18 décembre 2020 au plus tard et tous les cinq ans par la suite, [...]».
